



Part dans la vente d'un bien

Par **Jonathan Styperynski**, le **26/10/2018** à **07:05**

Bonjour,

J'aimerais racheter la maison de mes parents (mon père étant décédé)

Il ne reste plus que ma mère, mon frère et moi

Nous voudrions procéder ainsi avec ma mère, je rachète la maison, ma mère récupère donc l'argent et elle donne donc notre part de la maison à mon frère et moi.

Donc ma question est la suivante, à combien s'élève ma part ? Il me semble que l'âge de ma mère rentre en ligne de compte

Par **janus2fr**, le **26/10/2018** à **07:42**

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre votre projet !

Si vous avez déjà une part de propriété sur ce bien, vous n'allez pas payer le prix total et ensuite votre mère vous redonner une partie !

Si vous voulez acheter ce bien, vous allez devoir acheter à chaque propriétaire (à priori votre mère et votre frère) sa part de propriété.

Par **Jonathan Styperynski**, le **26/10/2018** à **08:00**

Effectivement c'est que je pensai faire, pour moi je doit déduire ma part de la maison pour connaître le prix d'achat, mais ma mère me dit que je paye l'intégralité et qu'elle me donne ma part ensuite.

L'une ou l'autre des solutions me convienne, je voudrai juste savoir quel est ma part sur la maison ? Le pourcentage de mon droit. Certain me dise que ma mère a minimum 50% quoi qu'il arrive et d'autre me dise que ça dépend de l'âge donc j'aimerais être sûr

Par **janus2fr**, le **26/10/2018** à **08:08**

[citation]mais ma mère me dit que je paye l'intégralité et qu'elle me donne ma part ensuite.[/citation]

Mais ce n'est pas comme ça que ça se passe ! Pour une vente immobilière, il faut faire appel à un notaire et c'est lui qui gère les choses. Ce n'est pas votre mère qui décide de la façon

dont cela se fait !

Pour ce qui est des parts de propriété de chacun, on ne peut pas le deviner, il faut avoir plus d'informations.

Cette maison appartenait-elle pour moitié à votre père et votre mère ? Sous quel régime étaient-ils mariés ? Au décès de votre père, quel a été le choix successoral de votre mère ? Y avait-il une disposition augmentant la part de votre mère (donation au dernier vivant) ?

Par **Jonathan Styperynski**, le **26/10/2018** à **08:15**

C'est prévu de passer devant un notaire etc.....

Mais je voulais juste avoir une idée de ma part

Par **janus2fr**, le **26/10/2018** à **09:18**

[citation]Mais je voulais juste avoir une idée de ma part[/citation]

Si vous répondez aux questions, on pourra vous en dire plus...

Par **Jonathan Styperynski**, le **26/10/2018** à **09:26**

Je sais juste que la maison appartenait à mes deux parents, il ne me semble pas qu'ils aient pris de dispositions particulières

Mais admettons que ma part soit de 20 000€ et que la maison vaille 100 000€, je devrais donc payer 80 000€, et non pas 100 000€ et être remboursé de 20 000€ par ma mère, ça me paraît logique non ?